MAGISTÈRE AMÉNAGEMENT

Magistères

Le Magistère Aménagement de l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne est une formation intensive à vocation professionnelle d'une durée de trois ans. Cette formation vise à donner à l'ensemble des étudiants une très bonne connaissance des outils théoriques permettant de comprendre les enjeux contemporains de fabrication et de gestion de la ville et une solide maîtrise des dispositifs et des pratiques de l'aménagement. La formation est pluridisciplinaire et fait appel à la fois à des enseignants universitaires et à des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement

Infos pratiques

Composante : UFR de géographie (UFR08)

Durée : 3 ans

Campus : Institut de Géographie

En savoir plus :

https://www.urbanisme-univ-paris1.fr/magistere

Présentation

Objectifs

Les études associent une formation théorique à l'apprentissage des méthodes et des pratiques professionnelles, dont certaines sont acquises dans le cadre d'ateliers répondant à des commandes réelles. Deux stages, deux mémoires, un atelier international et un atelier professionnel international concourent également à la formation par l'expérience. Les débouchés sont variés dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'aménagement rural, mais aussi de l'environnement et des transports, de la planification, du développement local et régional et de la concertation publique.

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Responsable pédagogique

Jean Debrie
Professeur des Universités
UFR 08 Géographie
191 rue Saint Jacques 75005 Paris
jean.debrie@univ-paris1.fr

Responsable administratif

Delphine Fenasse
Secrétariat du Magistère Aménagement et Urbanisme
UFR 08 Géographie
13 Rue Four – 75006 PARIS – FRANCE
Téléphone : +33 143296405
magistere.amenagement@univ-paris1.fr

Équipe pédagogique

Responsable de formation

Barles Sabine, professeur des universités, responsable du Master 2

sabine.barles@univ-paris1.fr

Debrie Jean, professeur des universités, responsable du Magistère

jean.debrie@univ-paris1.fr

Fol Sylvie, professeur des universités, responsable du Master 1 et du Master

sylvie.fol@univ-paris1.fr

Maulat Juliette, maîtresse de conférences, responsable de la L3 aménagement

juliette.maulat@univ-paris1.fr

Les enseignants-chercheurs de Paris 1 et chercheurs des laboratoires associés

Aveline Natacha, directrice de recherche CNRS, UMR Géographie-Cités

Tamara Bouusac, maîtresse de conférences

Dubois-Paillard Edwige, maîtresse de conférences

Fleury Antoine, chargé de recherche CNRS, UMR Géographie-Cités

Gauthier Emmanuèle, professeure des universités

Géneau de Lamarlière Isabelle, maîtresse de conférences

Jaquot Sébastien, maître de conférences

Kalfon Emmanuelle, professeure agrégée

Laforgue Jean-Didier, professeur associé

Petsimeris Petros, professeur des universités

Queva Christophe, maître de conférences

Ramos Aurélien, maître de conférences

Les enseignants professionnels

Aguilée Thibaud, Ville ouverte

Ansel Fabien, Ville de Clichy-sous-Bois

Benosa Laurent, IGN

Berthomier Elodie, Plaine Commune

Boccara-Kebadian Tigrane, AMOS

Bouton Aurélie, Ville ouverte

Claeys Franck, Association France Urbaine

Colas des Francs Tanguy, Les Rondeaux

D'avezac de Castera Loup,LACAA

Depresle Bruno, Conseil général de l'environnement et du développement durable

Estin-Charbonnel Marc, Pierre Real Estate

Feuga Thibault, Filigrane Programmation

Gallart Romain, APPUI

Hucault Mélusine, ANMA

Hurel Karine, Fédération nationale des agences d'urbanisme

Lavigne Véronique, Plaine Commune

Loukal Clara, Altitude 35

Malek Stephane, Monono Territoires en récits

Medina Alexandre, Département des Hauts-de-Seine

Omhovère Martin, IAU IdF

Pouvreau Benoît, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Ronzini Alessandra, architecte du patrimoine

Rouet Mathias, Plateau urbain

Rousseaux Daniel, Commission nationale du débat public

Sarfati Jérôme, Cap et vitesse

Schmidt Bruno, Consultant

Tuffery Christophe, Institut national de recherches archéologiques préventives

Admission

Conditions d'admission

Les candidats au Magistère Aménagement sont recrutés à l'issue de deux années de formation post-baccalauréat. Peuvent se présenter des étudiants formés en sciences sociales et humaines (géographie, économie, sociologie, histoire, etc.), mais aussi en sciences de l'ingénieur ou en architecture. Peuvent également se présenter les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles. L'entrée au Magistère se fait exclusivement au niveau de la première année d'enseignement. Chaque promotion s'élève à une vingtaine d'étudiants.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent télécharger leur dossier de candidature via l'application e-candidat. Il n'y a qu'une session, en juin. (Les candidatures sont donc indépendantes de l'obtention du diplôme sanctionnant l'année en cours. En revanche, l'inscription définitive au Magistère dépendra de l'obtention de ce diplôme ou d'une équivalence.)

- Les étudiants admis procèdent à une double inscription administrative : magistère première année et licence3.

Candidater en Magistère

https://geographie.pantheonsorbonne.fr/candidatures-et-inscriptions

https://ecandidat.univ-paris1.fr/

Le recrutement s'effectue sur étude du dossier puis d'un oral pour les candidats retenus suite à l'examen des dossiers.

Le dossier est composé des documents suivants:

- Relevé de notes : Bac, L1, L2, résultats classes préparatoires, autres diplômes.
- Lettre de motivation explicitant le projet universitaire, professionnel et/ou recherche et l'intérêt pour le champ de l'aménagement et de l'urbanisme
- Curriculum Vitae (mentionnant notamment le parcours universitaire, les stages, expériences...)
- Attestation officielle d'aptitude à la langue française pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger

Et après

Insertion professionnelle

L'aménagement recouvre une palette assez large de métiers qui s'exercent :

- au sein de structures diverses : publiques (Etat, Etablissements publics mais surtout collectivités locales),

parapubliques (SEM, Organismes HLM...) et privées (bureaux d'études, secteur de la promotion immobilière et de la construction privée...) ;

- au sein de secteurs divers : études urbaines (diagnostics territoriaux, études urbaines, conception de nouveaux quartiers, composition urbaine...), aménagement à proprement parler (réalisation d'une opération d'ensemble sur un secteur d'intervention défini par la puissance publique), immobilier, construction de logements ou d'ensembles immobiliers de toute nature (bureaux, équipements, immobilier d'entreprise...), transports, habitat (concevoir et mener des politiques locales), développement local...

Les débouchés professionnels sont pluriels : collectivités territoriales, communes, départements, régions et intercommunalités ; services de l'Etat ; maîtrise d'ouvrage (aménageurs, opérateurs HLM, SEM...) ; sociétés privées d'étude, de promotion, de gestion et de travaux ; agences d'architecture et d'urbanisme privées ou publiques ; bureaux d'études ; bailleurs sociaux ; acteurs des transports ; concours de la fonction publique territoriale, etc.

Programme

Organisation

La formation recrute ses étudiants à l'issue des deux premières années de licence (L2) ou d'un niveau équivalent (classes préparatoires, IUT, BTS...). Elle comprend donc un niveau licence (L3), un niveau première année de master (M1) et un niveau de deuxième année de master (M2). A ce niveau de fin d'études, la formation délivre deux diplômes : le diplôme national « Master Urbanisme et Aménagement », et le diplôme d'Université « Magistère Aménagement ». La formation, créée en 1984, est donc aujourd'hui mutualisée avec le parcours Master de la filière aménagement.

Magistère 1ère année.

La première année de Magistère a pour objectif d'acquérir les bases d'une formation en Aménagement et Urbanisme. 3 cours sont mutualisés avec la L3 Géographie parcours Aménagement. Elle permet également d'effectuer une première expérience professionnelle sous forme d'un stage obligatoire de 3 mois dans un organisme travaillant dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

1er semestre

- Politiques de la ville : L'objectif de cet enseignement est double : aider à l'acquisition d'une culture générale dans le domaine de l'intervention publique sur le logement et examiner les principales mesures mises en place dans le cadre de « la politique de la ville » depuis le début des années 1980. La politique de la ville désignant les actions engagées en faveur des quartiers dits sensibles ou marginalisés, le cours portera sur les différents dispositifs mis en place dans ce cadre. Il permettra aux étudiants de développer une approche critique de cette politique.
- Economie régionale et urbaine : Cet enseignement vise à doter les étudiants d'une boîte à outils conceptuelle et méthodologique en économie de l'aménagement. Il s'appuie sur un corpus de connaissances théoriques en même temps que sur des expériences pratiques de diagnostic/analyse menées par un professionnel du développement territorial. L'intention problématique principale est de mettre en valeur les facteurs et mécanismes de la croissance territoriale et de cerner les enjeux de l'action en matière de développement local.
- Politiques publiques d'aménagement (cours mutualisé avec la L3 géographie option aménagement) : Au tournant des années 1990, de nouvelles politiques publiques d'aménagement des territoires se mettent en place en France et en Europe, plaçant le développement local et durable au coeur de leurs objectifs, et envisageant les espaces de projets comme les modalités privilégiées pour y parvenir. Le cours s'appuie sur l'analyse de politiques publiques emblématiques dans des territoires spécifiques (politiques de développement rural, politique de la ville et projets urbains, politique de la montagne, etc.) et dans des contextes territoriaux différents (la France, l'Allemagne, l'Europe). L'objectif de cet enseignement est d'analyser les tensions et les articulations qui se nouent entre les enjeux de l'aménagement et ceux de la protection de l'environnement, entre les principes de cohésion et de compétitivité territoriales, entre les logiques participatives et les logiques sélectives.
- Etude de cas : L'objet du cours est d'apporter un éclairage introductif sur les échelles de l'aménagement et de l'urbanisme. Il permet d'aborder l'inscription des projets urbains dans leurs différents contextes (métropolitain, régional et interrégional). Le semestre introductif se prolonge au second semestre par des visites sur le terrain et un voyage d'étude. L'évaluation repose sur une réflexion thématique personnelle sur les enjeux contemporains posés à la ville.
- Enjeux d'aménagement et d'environnement (cours mutualisé avec la L3 géographie option aménagement) : Cet enseignement consiste à montrer les spécificités de l'approche géographique de l'environnement. Les grands enjeux environnementaux, abordés dans leurs composantes à la fois naturelles et sociales, concernent nécessairement des territoires dont l'échelle varie, depuis celle – mondialisée – du globe (Global Change, impacts liés à la mondialisation) jusqu'au niveau local, celui des communautés paysannes ou des communes et quartiers urbains (enjeux d'appropriation et de gestion des ressources, d'élimination des déchets...). Le cours propose d'envisager quelques grands problèmes environnementaux

(changement climatique, protection de la nature, érosion et pollution des sols, gestion de l'eau…) ainsi que la question de la territorialisation des processus de réglementation et de gestion de l'environnement.

- Dessin Architecture : L'objectif du cours est d'acquérir les compétences (formes géométriques basiques) nécessaires au dessin en perspective. Suite à l'acquisition de ces compétences, des dessins (façades, ensemble de bâtiments…) sont réalisés sur le terrain.
- Statistiques : L'objectif de ce cours est d'acquérir, en un semestre, une formation de base en statistiques. Les séances sont organisées en thèmes liés aux processus d'acquisition et de traitement des données. Il s'agit au départ d'apprendre à construire une base de données (acquisition, enrichissement, etc.), puis de décrire des séries statistiques, les comparer, les expliquer et enfin, s'initier à les explorer.
- Anglais : L'enseignement est un enseignement d'anglais pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) au niveau B2 et C1 du cadre européen. Objectifs principaux: Acquisition de lexique de la spécialité: géographie, urbanisme et aménagement, meilleure connaissance du monde anglophone à travers les thèmes de la spécialité abordés et compétence orale. Les TD s'articulent autour de grands thèmes du domaine de spécialité.

2ème semestre

- Politiques urbaines comparées : Ce cours repose sur une analyse historique de quelques grands plans d'aménagement (Moscou, Barcelone, New York…) pour signaler et comparer les principes successifs déclinés par l'action publique dans quelques grandes métropoles.
- Droit des collectivités : Cet enseignement repose sur l'analyse des modalités de fonctionnement et de financement des collectivités territoriales. Il permet également d'apporter des pistes de réflexion sur l'évolution des responsabilités de ces collectivités dans le cadre des réformes en cours.
- Géographie urbaine : Cet enseignement permet, à travers des études de cas, une approche introductive de la géographie urbaine et de quelques grandes thématiques de l'aménagement (étalement urbain, mixité fonctionnelle, densité, formes urbaines compactes…).
- Architecture : Le cours a pour objectif d'initier les étudiants à l'architecture en leur proposant des concepts et des outils d'observation et de compréhension du bâti en rapport avec sa situation urbaine. Il porte sur la production du logement et du « monument » de la fin du XIXème siècle à aujourd'hui en insistant sur les relations étroites qui associent les conceptions architecturales et urbaines. Quatre périodes sont ainsi abordées : 1910-1945 – Genèse de la modernité ; 1945-1970 – La modernité à grande échelle ; 1970-1995 – Critique de la modernité et/ou « retour à la ville » ; Aujourd'hui – Quelle contemporanéité, quelle durabilité?
- Outils d'aménagement (cours mutualisé avec la L3 géographie option aménagement) : Cet enseignement est une initiation à l'urbanisme réglementaire et opérationnel. Il présente les outils juridiques et financiers de l'aménagement. Sont abordés en particulier : les outils de planification urbaine, les outils des politiques foncières, les principales procédures d'aménagement opérationnel, les outils du financement de l'aménagement. Les séances reposent sur des exemples concrets en France.
- Etude de cas : L'objet du cours est d'apporter un éclairage introductif sur les échelles de l'aménagement et de l'urbanisme. Il permet d'aborder l'inscription des projets urbains dans leurs différents contextes (métropolitain, régional et interrégional). Le semestre est ponctué par des visites sur le terrain et un voyage d'étude. L'évaluation repose sur une réflexion thématique personnelle sur les enjeux contemporains posés à la ville.
- Cartographie et SIG : Ce module de TD de cartographie et SIG consiste en une initiation aux règles de la sémiologie graphique et des méthodes statistiques appliquées au traitement et à la représentation d'une information spatiale univariée
- Anglais : L'enseignement est un enseignement d'anglais pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) au niveau B2 et C1 du cadre européen. Objectifs principaux: Acquisition de lexique de la spécialité: géographie, urbanisme et aménagement, meilleure connaissance du monde anglophone à travers les thèmes de la spécialité abordés et compétence orale. Les TD s'articulent autour de grands thèmes du domaine de spécialité.
- Stages : A la suite du second semestre, les étudiants réalisent un stage professionnel de 3 mois. Ce stage obligatoire peut se réaliser dans des milieux variés (collectivités, agences nationales, établissements publics, gestionnaires d'infrastructures, bureau d'études…). Un retour réflexif sur cette première expérience professionnelle est demandé à l'issue du stage.

Magistère 2ème année

La deuxième année de Magistère (premier semestre commun avec le Master 1) est consacrée à l'acquisition des savoirs fondamentaux indispensables à la réflexion et au travail de l'aménageur avec un premier semestre construit autour d'une dizaine de cours à la fois théoriques et appliqués, et un second semestre plus spécialisé, centré sur les thématiques du développement durable, de l 'espace public, du patrimoine et des paysages. La rédaction d'un mémoire de recherche, indispensable pour l'apprentissage de la réflexion, de la méthode et de la synthèse, complète cette deuxième année de formation.

1er semestre (mutualisé avec le M1)

- Droit de l'urbanisme : Le droit de l'urbanisme est une branche du droit qui regroupe l'ensemble des règles juridiques offrants aux collectivités publiques la maîtrise de l'occupation des sols et du développement urbain. Ce cours vise à présenter l'essentiel de ces règles en les resituant dans le contexte politico-administratif français.
- Histoire des théories de l'urbanisme : Ce cours a pour objet de présenter des jalons de l'évolution de la pensée urbaine. L'urbanisme, en tant que champ nouveau de connaissances et d'action, se construit en réponse aux problèmes spécifiques des agglomérations de l'ère industrielle. Toutefois, il existe antérieurement un urbanisme implicite, né des pratiques sociales qui aboutissent à la constitution de types urbains, ou fondé sur un ensemble de principes théoriques d'organisation du cadre de vie, à dimension esthétique ou fonctionnelle. Le cours aborde aussi bien ce "pré-urbanisme" que les projets et doctrines élaborés à partir de la fin du 19e siècle, dans le cadre de la discipline constituée et autonome. Compte tenu de l'ampleur du champ retenu, le cours ne vise pas à l'exhaustivité mais à présenter quelques moments forts de la théorie urbanistique, à fournir les clés (sociales, idéologiques) permettant leur interprétation, à les rapprocher d'enjeux et de débats contemporains.
- Politiques urbaines comparées : Ce cours a pour objectif d'initier les étudiants aux politiques urbaines menées dans les villes du Sud. L'analyse des processus d'aménagement et des transformations des villes du Nord sera appelée en contrepoint. Ce séminaire propose ainsi de faire émerger les enjeux de développement communs aux villes dans le monde, et d'examiner les réponses apportées en termes d'aménagement. Il met l'accent sur les types d'acteurs et les transferts et appropriations de modèles, au-delà des partitions habituelles Nord-Sud.
- Sociologie urbaine : Cet enseignement a pour objectif d'initier les étudiants en aménagement à la sociologie urbaine. Il commence par des cours introductifs sur la sociologie urbaine, la sociologie des classes sociales. Ensuite, diverses entrées thématiques sont traitées avec des exemples, afin d'apporter des connaissances assez larges aux étudiants. L'accent est mis sur l'analyse critique et le débat. Par exemple, un reportage d'Envoyé Spécial sur les banlieues a été analysé en cours ; des articles parus dans la presse sur la gentrification et la mixité sociale ont servi de support à un débat.
- Transports et aménagement : Ce cours porte sur la relation entre les politiques d'aménagement et les politiques de transport. Le cours vise à donner : des clés de compréhension des relations entre transports et territoires ; les principaux enjeux et méthodes de la planification des transports ; le contexte politique et institutionnel des politiques publiques qui articulent transport et aménagement.
- Finances locales : Le cours a pour objet de proposer une approche globale des finances locales afin que les étudiants puissent partager le vocabulaire technique, comprendre les attentes et intégrer les préoccupations financières de leurs futurs interlocuteurs professionnels : élus locaux, directeurs financiers de collectivités, dirigeants d'EPL, services déconcentrés de l'Etat, etc. Structuré en 6 séquences, il doit permettre d'analyser les mécanismes fondamentaux régissant les moyens d'actions des collectivités et s'attachera à décrypter les conséquences d'une actualité législative d'autant plus dense que les tensions sur les finances publiques s'exacerbent.
- Politiques foncières : Ce cours a pour objet l'analyse économique des politiques foncières et se divise en trois parties. La première partie présente l'évolution des prix fonciers en France, ainsi qu'un panorama rapide des conséquences économiques de ces évolutions. Puis on s'interroge sur la nature économique du bien foncier : on constate que l'objet des transactions foncières est certes un bien "physique", mais également un ensemble de droits qui lui sont attachés, que la politique foncière contribue à définir. La seconde partie présente les instruments théoriques permettant d'analyser la nature et les mécanismes de détermination des prix fonciers, qui seront mobilisés en troisième partie : la notion de rente foncière issue de l'analyse classique, le prix et ses principaux déterminants, tels qu'ils figurent dans les analyses néo-classiques appliquées à la ville. La troisième partie examine les outils de politique foncière, en mettant l'accent sur leurs effets – constatés ou attendus – sur les prix.

- Projet de territoire : Cet enseignement vise à initier les étudiants à la démarche de conception du projet urbain. Il est organisé par « ateliers » collectifs sur la durée totale de la période d'enseignement, placés dans une situation de concurrence devant une commande localisée qui conduit les étudiants à interpréter une demande politique, à établir un diagnostic territorial, à comprendre le jeux des différents acteurs impliqués, à concevoir l'idée directrice d'où sortira le projet lui-même, à l'argumenter, à la dessiner et à la présenter, en jouant sur les attentes différentes et souvent contradictoires des acteurs.
- Diagnostic territorial : Ce cours a pour objet d'initier les étudiants à la pratique du diagnostic territorial. Il s'appuie sur une initiation aux éléments de diagnostic suivants : l'analyse urbaine, le diagnostic socio-urbain, l'analyse des pratiques, l'analyse des représentations. Le but du cours est d'amener les étudiants, à l'aide d'exercices concrets sur des données locales, à comprendre et à appréhender les différents éléments du diagnostic territorial.
- Télédétection : Ce cours est une initiation à la télédétection spatiale et à ses applications dans les champs de l'urbanisme et de l'aménagement. D'abord utilisées comme support pour la présentation de projets, l'image et l'information géo-spatiale servent aujourd'hui de référence cartographique dans les SIG et de sources pour réaliser les inventaires thématiques d'occupation des sols destinés aux documents d'urbanisme ou aux plans de prévention des risques. Elles répondent de plus en plus aux besoins de la cartographie d'urgence en cas de catastrophe majeure, appelée "Rapid Mapping". Des exemples sont présentés dans le programme européen COPERNICUS (Emergency Management). Depuis plus de vingt ans, la résolution des images issues des satellites d'Observation de la Terre permet de travailler aux échelles régionales et locales. Néanmoins, dès 1999, le capteur du satellite IKONOS, de résolution métrique, et plus récemment ceux, sub-métriques, de Quickbird, Geoeye et Pléiades (2012), ont ouvert l'accès à l'intra-urbain. Désormais dans la plupart des domaines d'applications, l'image spatiale remplace la photographie aérienne.
- SIG : Cet enseignement est à la fois théorique et pratique : il s'agit, d'une part d'initier les étudiants aux concepts fondamentaux mobilisés par les systèmes d'information géographique, et d'autre part de les rendre aptes à exploiter les fonctionnalités de base d'un logiciel de SIG. Plus précisément, l'objectif est d'amener l'étudiant(e) à être autonome dans la constitution de son propre projet de SIG avec la problématique et les données de son choix.
- Anglais pour aménageurs : Ce cours vise à faire acquérir un lexique de base dans le champ de l'aménagement et à améliorer la compréhension et l'expression, tant écrites qu'orales. A cet effet, une révision de certaines notions grammaticales sera effectuée, selon les besoins et les demandes. L'objectif est de donner aux étudiants les moyens de comprendre, d'analyser et de commenter tout document en rapport avec leur spécialité. Les supports utilisés seront variés : articles de presse spécialisés, dossiers thématiques, vidéos, enregistrements audio, photos et cartes...

2ème semestre

- Développement durable et territoires : L'objectif du cours n'est pas de définir le développement durable mais d'examiner la mobilisation de ce nouveau référentiel dans l'action territoriale (publique et privée). A travers différentes études de cas, il permet de décrypter les discours, les controverses et les pratiques se réclamant du développement durable dans les villes européennes et nord américaines, principalement.
- Aménagement des espaces publics : L'objectif est de sensibiliser les étudiants, pour la plupart peu habitués à l'espace au sens d'un objet opérationnel, à analyser les composants et les intervenants de l'espace public urbain et plus particulièrement la voirie, à manipuler les questions graphiques de représentation et à dégager les principaux enjeux techniques et socio politiques. Le cycle comporte sept séances, dont une séance de visite d'une opération d'aménagement francilienne récente, et se conclue par un travail individuel d'analyse d'un lieu public remarquable selon une grille en deux volets (analyse objective et sensible).
- Etude de paysages : Ce cours est organisé en deux temps. L'approche de la notion de paysage (définition, évolution de la notion, introduction de la question paysagère dans la pratique de l'aménagement) est d'abord abordée d'un point de vue théorique dans une série de 4 séances. Ces séances constituent une introduction à un stage réalisé ensuite pendant trois jours dans une collectivité d'un Parc Naturel Régional (Vexin, Chevreuse). Ce stage, réalisé en partenariat avec les élus des mairies concernées (Auvers sur Oise en 2014, Choisel en 2015...), permet alors de traiter des questions paysagères dans les Plans Locaux d'Urbanisme.
- Ingénieur et la ville : Le rôle des ingénieurs dans l'aménagement, la gestion locale et le développement durable est loin d'être négligeable, et les sciences de l'ingénieur fournissent des modes – voire des modèles – de pensée et des grilles d'analyse pour comprendre le fonctionnement des territoires, mais aussi des formes d'action sur ceux-ci, liées à la matérialité de l'espace tant naturel que construit. Les aménageurs peuvent être amenés à les mobiliser ou à en côtoyer les porteurs, comme

à intervenir dans des lieux dans lesquels la présence infrastructurelle contribue à la façon du paysage et du patrimoine urbains. Dans tous les cas, il est important qu'ils soient initiés à la démarche de l'ingénierie, qui sera illustrée dans ce cours à partir d'exemples significatifs : transports, environnement, réseaux techniques. Le cours sera aussi l'occasion de présenter les enjeux contemporains caractéristiques de ces domaines d'intervention ainsi que les tendances récentes de l'ingénierie.

- Patrimoine : Cet enseignement est une initiation à la question du patrimoine. La première partie du cours (Allessandra Ronzini) revient sur l'émergence et l'évolution de cette notion de patrimoine à partir de quelques études de cas observés à Paris. La deuxième partie du cours est réalisée en partenariat avec la direction du patrimoine du Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis et repose sur une approche du patrimoine industriel et du patrimoine pavillonnaire dans ce département.
- Espaces informatiques : Cet enseignement est une initiation aux outils de base d'un logiciel de DAO (Autocad). Il constitue une première approche de la représentation des bâtiments en 2D et en 3D.
- Anglais pour aménageurs : Ce cours vise à faire acquérir un lexique de base dans le champ de l'aménagement et à améliorer la compréhension et l'expression, tant écrites qu'orales. A cet effet, une révision de certaines notions grammaticales sera effectuée, selon les besoins et les demandes. L'objectif est de donner aux étudiants les moyens de comprendre, d'analyser et de commenter tout document en rapport avec leur spécialité. Les supports utilisés seront variés : articles de presse spécialisés, dossiers thématiques, vidéos, enregistrements audio, photos et cartes...
- Méthodologie de la recherche : L'objectif du cours est d'accompagner la construction du mémoire de Master en leur donnant des éléments de méthode et de techniques d'enquête nécessaires à la réalisation d'un premier travail de recherche en urbanisme et aménagement. Les séances mêlent cours magistraux, échanges et exercices, et discussions de textes

Magistère 3ème année

La troisième année de Magistère (totalement commune avec le Master 2) est une année d'approfondissement et de professionnalisation. Elle repose sur des modules fondamentaux (logement et habitat, réseaux et territoires, métropolisation), des cours optionnels (programmation, démocratie participative, métiers et projets, écologie territoriale, société urbaine nord-sud, immobiliers d'entreprises), un atelier international et un atelier professionnel réalisé en réponse à des commanditaires variés. Elle se ponctue par un stage de minimum de trois mois dans un organisme travaillant dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

Magistère Aménagement 1ère année

Semestre 1

Aménagement et développement des territoires		**26h**
Aménagement et développement économique	**4 crédits**	**24h**
Dessin d'architecture	**3 crédits**	
Enjeux d'aménagement et d'environnement		**26h**
Etude de cas	**5 crédits**	
Langue vivante	**3 crédits**	
Anglais	3 crédits	
Politique de la ville	**4 crédits**	
Statistiques	**3 crédits**	**26h**

Semestre 2

Anglais	**3 crédits**	
Architecture	**3 crédits**	
Cartographie et SIG	**3 crédits**	
Droit des collectivités	**3 crédits**	
Etude de cas	**5 crédits**	
Géographie urbaine dans les Nords	**3 crédits**	
Outils de l'aménagement		**26h**
Politiques urbaines comparées dans les Nord	**3 crédits**	
Stage	**3 crédits**	**26h**

Magistère Aménagement 2ème année

Semestre 1

UE1 Fondamentaux de l'aménagement	**15 crédits**	
Droit de l'Urbanisme		24h
Histoire des théories de l'urbanisme		24h
Politiques Urbaines comparées		24h
Sociologie Urbaine		24h
Transports et Aménagement		24h
UE2 Professionnalisation en aménagement	**12 crédits**	
Diagnostic territorial		20h
Finances locales		24h
Politiques foncières		24h
Projet de territoire		24h
UE3 Outils et méthodes	**3 crédits**	
Initiation aux bases de données		2h
Langues vivantes	2 crédits	
Outils au choix		
Observation de la terre, télédetection		18h
SIG Débutant		20h
SIG (niveau avancé)		20h

Semestre 2

cours suivis à l'étranger	**20 crédits**	
developpement durable et territoire		**24h**
Etudes de paysage		**24h**
informatique et espace	**3 crédits**	**24h**
Langues	**2 crédits**	**19,5h**
L'ingénieur et la ville	**3 crédits**	
Mémoire	**8 crédits**	
Methodologie de Mémoire	**2 crédits**	**20h**
paysages et patrimoine	**3 crédits**	**24h**

Magistère Aménagement 3ème année

Semestre 3

UE1 Enseignements fondamentaux	**18 crédits**	
Atelier international		35h
Economie et métropolisation		24h
Logement et habitat		24h
Réseaux et territoires		24h
UE2 Enseignements spécialisés	**12 crédits**	
Aménagement touristique	3 crédits	24h
Cours ENS géographie		
Cours Paris 1 ADL UFR 02		
Cours Paris 7 Master EADL		
Démocratie participative et aménagement		24h
Ecologie territoriale		24h
Metiers et projets	3 crédits	24h
Programmation	3 crédits	24h
Sociétés urbaines et politique-s au Nord et au Sud	3 crédits	24h
Urbanisme opérationnel		24h

Semestre 4

UE1 professionnelle	**30 crédits**	
Atelier professionnel		32h
Mémoire professionnel (avec stage obligatoire)	18 crédits	14h
Stage d'initiation aux outils		15h
UE2 Recherche	**30 crédits**	
Mémoire de recherche		
Méthodologie de recherche		20h
Séminaire de recherche		20h
Séminaire Problématiques, théories et méthodes		24h
Stage d'initiation aux outils		15h
UE3 Recherche professionnalisée	**30 crédits**	
Atelier professionnel		32h
Mémoire de recherche		
Méthodologie de recherche		20h
Séminaire de recherche		20h
Séminaire Problématiques, théories et méthodes		24h
Stage d'initiation aux outils		15h